



**PRÉFET
ADMINISTRATEUR SUPÉRIEUR
DES TERRES AUSTRALES
ET ANTARCTIQUES
FRANÇAISES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Décision n° 2024-411 du 17 décembre 2024
portant nomination des membres de la commission philatélique des Terres
australes et antarctiques françaises**

Le Préfet, administrateur supérieur des Terres australes et antarctiques françaises, Chevalier de la Légion d'honneur, officier de l'ordre national du Mérite,

Vu la loi n° 55-1052 du 6 août 1955 portant statut des Terres australes et antarctiques françaises et de l'île de La Passion-Clipperton ;

Vu le décret n° 2008-919 du 11 septembre 2008 pris pour l'application du statut des Terres australes et antarctiques françaises ;

Vu l'arrêté n° 2024-172 du 17 décembre 2024 instituant une commission philatélique des Terres australes et antarctiques françaises ;

Sur proposition de la directrice de cabinet,

Décide :

Art. 1^{er} : Sont nommés en qualité de membres de la commission philatélique des Terres australes et antarctiques françaises, pour une durée de deux ans :

- membre du conseil consultatif des TAAF :
M. Pierre JULLIEN, président
- représentant de l'Institut polaire français :
M. Yan ROPERT-COUDERT, directeur
- représentant de l'AMAEPF :
M. Claude LAUNAY vice-président,
- représentant de l'UFPP-SATA :
M. Jean-Pascal COGEZ, président
- représentant du CEPP :
M. Gilles TROISPOUX, président
- représentant de l'association Art du timbre gravé :
Mme Sarah LAZAREVIC, vice-présidente
- représentant d'Yvert-et-Tellier :
M. Marc BOUKEBZA
- spécialiste de la philatélie des TAAF :
M. Christian MARIADASS, ancien gérant postal des TAAF
- membre du service patrimoine des TAAF :
Mme Pauline ETCHART
- membre du cabinet du préfet, administrateur supérieur :
Mme Nelly GRAVIER
- membre de la direction de l'environnement des TAAF :

Mme Pauline SALVATICO

Art. 2 : La secrétaire générale des Terres australes et antarctiques françaises et la directrice de cabinet des TAAF sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au *Journal officiel* des Terres australes et antarctiques françaises et notifiée aux intéressés.

La préfète, administratrice supérieure
des Terres australes et antarctiques françaises


Florence JEANBLANC-RISLER